

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
CANIGOU-VAL CADY
Zone artisanale Al Bosc
66820 VERNET-LES-BAINS

Nombre de membres :

En exercice : 10

Présents : 9

Date de convocation : 21 janvier 2009

SEANCE DU 26 JANVIER 2009

*L'an deux mille neuf et le 26 janvier 2009 à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Henri GUITART**.*

Délégués titulaires : MM. CASES Jérôme, absent ayant donné pouvoir à AIRAUDI Evelyne, CASES Juliette et PIQUEMAL Jean-Claude pour CASTEIL ; MARGAIL Raymond, et MARTINETTO Claudette pour CORNEILLA DE CONFLENT ; BOUSIGUE Pierre, CHANONIER Patrick et JALIBERT Brigitte pour VERNET LES BAINS.

Délégués suppléants présents : MM. BROU, CLAVERE, GOZE, KRYZYK

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 28 novembre 2008

Le compte rendu de la séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

VOTES

Nombre de votants : 9

Votes POUR : 9

2) Construction du bâtiment administratif : plan de financement et demande de subvention au Conseil Général des PO et à l'Etat au titre de la DGE 2009.

Après approbation de l'opération et du Cabinet Gilbert GARRABE pour la maîtrise d'œuvre des travaux, par le conseil communautaire en ses séances des 13 octobre et 28 novembre 2008, Après élaboration de l'APS et de l'estimation financière du projet par le Cabinet GARRABE, et dans l'attente d'obtention du permis de construire, le Président propose de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DGE 2009, pour 50 % des travaux H.T. et du Conseil Général des Pyrénées Orientales au titre de son programme 2009 d'aides aux communes et groupements de communes. La subvention du Conseil Général, si elle était acceptée, serait de 33 % d'un montant plafonné à 80000 €, soit 26400€. Le plan de financement prévisionnel de l'opération établi sur la base de 200 000 € H.T. (maîtrise d'œuvre, coordination SPS, contrôle technique et travaux compris) s'établirait de la manière suivante :

D.G.E. 2009 (50 %)	100 000 €
Conseil Général des P.O. (33 % de 80 000 € soit 13% du projet)	26 400 €
Communauté de communes (autofinancement et emprunt 37 %)	73 600 €

Après discussion, les propositions sont adoptées à l'unanimité.

VOTES

Nombre de votants : 9

Votes POUR : 9

3) Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement pour 2009 – opérations nouvelles (facture logiciel de rédaction des marchés publics pour 5 000 €, acquis fin 2008)

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2009, le Président propose au Conseil Communautaire de voter une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2009. Cette ouverture de crédits est plafonnée réglementairement à 25% des crédits votés lors du Budget 2008.

Il y a donc obligation de reconduire au Budget Primitif 2009, au minimum le montant de crédits ouvert par anticipation, soit un montant de **5 000 €** sur l'opération n° 131 et à l'article 2183 pour l'acquisition d'un logiciel de rédaction de marchés publics SOLON, livré et installé en décembre 2008 et facturé en janvier 2009.

Il est précisé que ce logiciel, de la Société MAGNUS, permet la rédaction des dossiers de consultation pour les marchés de travaux, de fournitures et prestations de service et de maîtrise d'œuvre. Il pourra ainsi être utilisé, suivant le besoin et à la demande, par les trois communes pour la rédaction de leurs marchés. En effet, ce logiciel bénéficie de toutes les mises à jour juridiques et de forme imposées par les textes.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à procéder à cette ouverture de crédits en investissement par anticipation, pour régler ladite facture.

VOTES

Nombre de votants : 9

Votes POUR : 9

4) Modification du tableau des effectifs : transformation de 7 postes d'adjoints techniques 2^e classe en 1^{ère} classe.

Compte tenu de la promotion par ancienneté de 4 adjoints techniques, et d'un examen professionnel passé par trois autres adjoints techniques 2^e classe, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la collectivité, par transformation de 7 postes d'adjoints techniques territoriaux de 2^e classe en 1^{ère} classe. Il est conservé dans le tableau des effectifs 6 postes de saisonniers, bien qu'une réorganisation du service des collectes pendant la saison estivale pourrait permettre de réduire le recrutement de saisonniers : économie sur les frais de transports, sur le temps des collectes et sur la rémunération de contractuels. Le Président projette d'en discuter avec les maires, avant le vote du budget. Mais en cas d'imprévu, il faut se garder la possibilité de ce type de recrutement.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents fixe le tableau des effectifs de la manière suivante :

Emplois permanents : 12

1 attaché

2 agents de maîtrise principaux

1 adjoint administratif territorial 1^{ère} classe

7 adjoints techniques territoriaux 1^{ère} classe

1 adjoint technique territorial 2^{ème} classe

Contrats de droit public non permanents :

6 adjoints techniques territoriaux 2^{ème} classe à 20/35^{ème}

VOTES

Nombre de votants : 9

Votes POUR : 9

5) Modification de l'organisation de la commande publique suite à la modification du Code des Marchés publics.

Compte tenu des nouveaux décrets modifiant le Code des Marchés Publics, plus particulièrement au niveau des seuils de publicité et de mise en concurrence et des seuils relevant des marchés passés en procédures adaptées, le Président considère qu'il y a lieu d'annuler et de remplacer la délibération du 9 avril 2008 et son tableau annexé, portant délégation au Président en matière de marchés en procédure adaptée et organisant la commande publique.

Ainsi le Président aurait délégation pour prendre toute décision nécessaire à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux inférieurs à 5 150 000 € HT, et des marchés de fournitures et de prestations de services inférieurs à 206 000 € H.T., lorsque les opérations ont été votées et les crédits correspondants inscrits au budget. Un tableau reprenant l'organisation de la commande publique et de la procédure adaptée est présenté à la délibération du conseil. Toutefois, lors du vote de certaines opérations de travaux supérieures à 500 000 € H.T., le conseil communautaire pourra décider de recourir aux procédures de l'appel d'offres ouvert ou de marché négocié.

Après discussions, le conseil communautaire approuve les propositions du Président ainsi que le tableau qui sera annexé à la délibération.

VOTES

Nombre de votants : 9

Votes POUR : 9

6) Présentation du programme de travaux de renouvellement des branchements plomb – tranche 2009

M. BOUSIGUE, Président de la Commission Eau & Assainissement, rappelle qu'une étude a été confiée au cabinet GEO PYRENEES pour établir un programme de renouvellement des branchements plomb (plus de 300 branchements à renouveler avant 2013). Le cabinet était notamment chargé de définir des priorités, en corrélation avec tous les types de travaux sur voirie ou réseaux à réaliser, par la communauté de communes et/ou par les communes (travaux sur réseaux humides, éclairage public, voirie...). Ainsi, pour 2009, il ressort que compte tenu des « urgences », les branchements des rues de l'Alzina, Lambert Violet, des Baux, verront leurs branchements renouvelés. D'autres rues ont également été repérées, compte tenu de leur proximité des zones de travaux... L'ordonnancement de l'ensemble des travaux sera établi par le Cabinet GEO PYRENNES (OPC prévu dans le contrat de maîtrise d'œuvre, marché à bons de commande, établi avec la communauté de communes). Le programme précis et chiffré sera présenté lors de la séance du vote du budget AEP 2009. Lors de cette séance également, sera mis en discussion la prise en charge éventuelle par la CDC des parties privatives de réseau plomb restant à mettre en conformité du fait du déplacement des nouveaux compteurs en limite de propriété. Normalement, ces tronçons seraient à la charge du propriétaire, mais M. BOUSIGUE précise que si les travaux privés n'étaient pas exécutés, des analyses éventuelles réalisées par la DDASS, à la sortie du robinet, pourraient révéler des taux de plomb alors que la CDC aurait tout mis en œuvre pour se mettre aux normes... La CDC pourrait prendre en charge, au cas par cas, tout ou partie de ces travaux. A chiffrer et à mettre au vote du conseil communautaire lors du prochain budget.

Questions diverses

M. GUITART appelle les trois communes à exprimer par courrier leurs « vœux ou projets » de travaux ou prestations à réaliser par la CDC, dans la limite de ses compétences et des crédits budgétaires qui pourront être réservés, en matière d'éclairage public, de sentiers de randonnée, d'entourages de containers... Après chiffrage des propositions, le Président et les trois maires pourront arrêter les programmes 2009, et les présenter lors du vote du budget principal.

Le topoguide version 2009, modifiée et complétée, sera édité en 2000 exemplaires, au lieu des 1500 initialement prévus.

M. BOUSIGUE, au terme du schéma d'assainissement, a fait établir la liste nominative des propriétaires dont les eaux pluviales se déversent dans le réseau collectif d'assainissement, ce qui est préjudiciable au bon fonctionnement de la station d'épuration et ne sont pas admises dans le réseau collectif. Une lettre va être adressée à chaque propriétaire, leur laissant six mois pour effectuer les travaux de mise aux normes. Le fermier SAUR pourra leur apporter l'aide technique pour la réalisation de ces travaux.

S'ensuit une discussion sur les « eaux parasites » déversées dans le réseau collectif d'assainissement par l'Etablissement Thermal. Mme JALIBERT propose de les rencontrer, ce qui n'exclut pas l'envoi d'un courrier au préalable leur demandant d'envisager des travaux pour répondre à leurs obligations, résultats du schéma d'assainissement transmis à l'appui du courrier.

M. GUITART évoque la mise en place d'un panneau de communication de la CDC sur le terrain des grottes des Canalettes. Mesdames les Maires proposent de rencontrer M. DELONCA, avec le Président, pour négocier le lieu et la « forme » du panneau à implanter. Un rendez-vous va lui être fixé pour le mercredi 4 février 2009 à 14h00. A la suite de cet entretien, le Bureau exécutif se réunira pour faire le point sur plusieurs dossiers à présenter lors des séances de vote des budgets, et pour l'exécution de certaines décisions (tarifs des régies ...).

La séance est levée à 19h50.